Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260323-2622032-DE

COMMUNE DE LOQUEFFRET

ELECTION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 10h,

Le conseil municipal de la commune de Loqueffret régulièrement convoqué le 17 mars 2026 par Monsieur LE GUILLOU Louis Marie, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur JEFFROY Michel doyen d'âge.

Etaient présents : JEFFROY michel, LE GUILLOU Louis Marie, GERARD Françoise, BOURGE Diane, BRAS Killian, Combe Laouen, JACQUESSON Bernard, MOROT-SIR Isabelle, BARON Bernard et TREBAOL Gaelle

Était absente : CAPONY Sigrid ayant donnée pouvoir à Mr JEFFROY Michel

Secrétaire de séance : Killian BRAS

Objet : Election du maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 10 suffrages exprimés pour Louis Marie LE GUILLOU ;
- 1 suffrages exprimés pour Laouen COMBE;

Le conseil municipal, par :

- 10 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 1voix CONTRE,

ELIT Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, maire de la commune de Loqueffret ;

INSTALLE Monsieur Louis Marie LE GUILLOU en qualité de maire de la commune de Loqueffret ;

AUTORISE Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, maire élu, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

